



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

**DELIBERATION N°03 - DCM-20250414-03**

**Nombre de  
membres en  
exercice : 29**

Présents : 20  
Votants : 28

Subvention Essor  
Basque  
Pour : 21  
Contre : 7\*  
Abstentions : -

Subvention CSDB  
Pour : 21  
Contre –  
Abstention : 7\*

Autres associations  
Pour : 28  
Contre –  
Abstention : -

\* Mme Martine  
BECRET,  
M. Dominique  
LAVIGNE, Mme Marie-  
Ange THEBAUD,  
M. Christophe MARTIN,  
Mme Hélène  
ETCHENIQUE,  
M. Jérôme RANCE,  
M. Frédéric BILLARD

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 4 avril 2025**

**Membres présents :**

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE.

**Membres représentés par pouvoir :**

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ  
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES  
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ  
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR  
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA  
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M. José DOS SANTOS  
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD  
M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Martine BECRET

**Membre absent :**  
M. Bastien GERY

**Secrétaire de séance : M. Patrick ACEDO**

**Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire**

Chaque année, le montant des subventions allouées aux associations est voté dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif, la liste des associations bénéficiaires figurant en annexe du document budgétaire.

Les demandes de subvention 2025 ont fait l'objet d'un examen particulier en concertation avec les associations.

Vu les différentes rencontres avec les représentants du tissu associatif ;

Vu la Commission mixte « vie associative/culture/sociale/enfance jeunesse » du 17 mars 2025 et de la Commission « Finances » du 24 mars 2025,

**Objet :**  
**Subventions aux  
associations –  
Année 2025**

Il est proposé d'attribuer les subventions comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Montant subvention 2025</b>
ACI GASCONHA	100
ACJPB - aide aux victimes	300
ACJPB - point rencontre	300
AGIR - asso générale des intervenants retraités	100
AIC St Hubert Côte Basque (Chasse)	1 500
AMICALE CALE SARRAUTE	400
ASSO SPORTIVE LES EMERAUDES COLLEGE BOUCAU	200
ASSO. JEUNES ADULTES HAND.MOTEUR (AJAHM)	200
ASSO. SAINT JEAN	100
ATHERBEA	3 000
BANQUE ALIMENTAIRE	500
BOUCAU TARNOS STADE	27 000
BOUCAU TENNIS CLUB	2 970
CAEM La Cale à Musiques	34 000
CAMINANTE - SERVICE TRAIT D'UNION	6 000
CCSBT	4 500
CENTRE SOCIAL DOU BOUCAOU	120 000
CERCLE DES AMIS DE L'ART	450
CIDFF	1 500
CLAVETTE et Cie	6 000
COS - Comité des œuvres Sociales	17 000
CSF - Confédération Syndicale des Familles	300
DON DU SANG Bénévole de Tarnos	200
ÉCOLE RUGBY BOUCAU TARNOS	1 900
ÉLAN BOUCALAIS	18 000
ENTRAID'ADDICT 64	160
ESSOR BASQUE	2 200
HANDISPORT PAYS BASQUE	900
JOUR DE FÊTE Cie	4 000
LA BOUCALAISE	2 500
LA CIMADE	200
LE SECOND JEUDI	1 000
Les Restaurants du Cœur 64	250
Les RESTOS DU CŒUR des Landes	989
PÉTANQUE BOUCALAISE	200
PRÉVENTION ROUTIÈRE (Interv Écoles)	450
Protection Civile - Solidarité Mayotte	1 000
SECOURS CATHOLIQUE Caritas France	100
SECOURS POPULAIRE - Fédération de la Côte Basque	100
SICSBT	10 166
VAL D'ADOUR MARITIME	150
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2025</b>	<b>270 885</b>

Pour mémoire, les subventions allouées en 2024 se sont élevées à **329 130 €**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025 à l'article 65748

**Certifié  
exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la Sous  
Préfecture de  
Bayonne  
le  
et de la  
publication  
le**

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 14/04/2025

Le Maire,  
M. Francis GONZALEZ



Le Secrétaire,  
M. Patrick ACEDO

